



## Un *Mémo partenaires* pour comprendre l'action sociale de la Caf 47

Un document réalisé en interne, destiné à mieux comprendre les interventions de l'action sociale de la Caf 47 a été transmis à l'ensemble des partenaires, par messagerie électronique début février 2012.

Cet outil décrit dans une première partie l'essentiel de l'action sociale dont :

- les finalités, champ de compétences et moyens,
- les valeurs et les principes d'interventions,
- les formes d'aides et en particulier les aides à l'investissement et au diagnostic, mais également le conseil technique, les actions de partenariat et les aides au fonctionnement via les prestations de service...

Dans une deuxième partie, l'ensemble des aides collectives est décliné sous la forme de « fiches partenaires » par thématique : l'accueil de la petite enfance, le temps libre, l'accompagnement social, l'animation de la vie sociale et la parentalité, décrivant synthétiquement les modes de calcul et les conditions d'attribution.

En annexes y figurent un échéancier sur les documents à retourner à la Caf, les coordonnées des partenaires et adresses utiles. Le Mémo est consultable sur le site de la Caf et sera actualisé tous les ans. ☉

## éditorial



### La Caf47 un partenaire incontournable

Elle contribue à l'épanouissement des familles et les accompagne en cas de difficultés, couvrant 40% de la population du département

Elle participe à la mise en œuvre des politiques mises en œuvre par la branche famille par le versement de prestations légales (près de 300 millions d'euros) et en développant une action sociale familiale.

Cette dernière se concrétise par des aides individuelles auprès des personnes mais également par des aides collectives : conseils techniques et financements accordés à des partenaires qui développent des équipements et services destinés aux familles (établissements d'accueil des jeunes enfants, accueils de loisirs sans hébergement, foyers de jeunes travailleurs, centres sociaux ...). Dans ce cadre, la Caf47 soutient techniquement et financièrement plus de 300 structures et a contractualisé avec plus des trois-quarts des communes.

Quelques exemples de réalisations sont décrits dans ce numéro. ☉

Guy MAGAL  
Directeur

# Collectivités, associations, entreprises : la Caf répond présente

Les allocataires ne sont pas les seuls bénéficiaires des aides de la Caf. Les collectivités locales, les associations et les entreprises peuvent compter sur les prestations de service. Grâce à ces aides financières collectives, les acteurs de terrain peuvent proposer des équipements et des services destinés aux familles. Historique et présentation.

On les retrouve dans les recettes des budgets de la plupart des collectivités locales. Elles constituent, pour les associations qui gèrent des crèches ou des centres sociaux, une part essentielle de leurs ressources. Elles permettent à des dispositifs comme la médiation familiale de se développer auprès des familles... Les prestations de service (PS) de la branche Famille représentent un mode d'intervention déterminant pour tous ces acteurs socio-économiques. Elles font partie du paysage depuis le début des années 70 : face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement des services et établissements sociaux, ces fonds nationaux sont venus compléter les aides que chaque Caf versait alors sur son propre budget.

## 15 prestations de services

Le texte fondateur, une circulaire Cnaf d'octobre 1970, précise les objectifs et modalités de mise en œuvre du dispositif. Il s'agit à la fois



d'accroître le nombre des services et équipements concernés et d'améliorer le service rendu. La définition d'alors de la prestation de service est toujours d'actualité : « une prise en charge forfaitaire par les Caf d'une partie des frais de fonctionnement des services et établissements sociaux mis à la disposition des allocataires. La création des prestations de service vise (...) à développer sur le plan quantitatif les services et établissements sociaux (qui s'engagent à s'ouvrir à toute la population). »

Pérennité, qualité du service rendu aux familles, politique en faveur des ménages modestes, partenariat... Les principes qui guidaient alors ces financements n'ont pas changé depuis, mais le nombre de prestations de service a, lui, sensiblement augmenté. De trois créées à l'origine, ce sont aujourd'hui quinze prestations de service qui sont mobilisables par les Caf : de la PSU (U pour unique) pour les Etablissements d'accueil du jeune enfant, à la PS Foyers de jeunes travailleurs en pas-

## témoignage



### 🔗 Solange Salva, conseillère technique enfance jeunesse à la Caf de l'Ariège

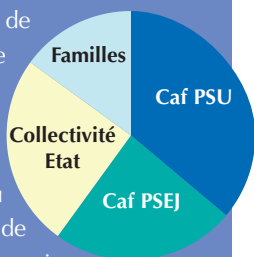
« J'ai avant tout un rôle d'interface entre la Caf et le terrain : collectivités territoriales dans le cadre des CEJ, mais aussi d'autres partenaires tels que l'Education nationale, les associations, la DDCSPP\*, le Conseil Général... J'accompagne les projets, y compris les initiatives privées, pour des créations de crèche par exemple. Dans ce cas, le niveau d'information à transmettre est plus important. Il est indispensable de se rendre sur le terrain afin d'apprécier les besoins, d'aider à structurer projets et actions. Le

conseiller technique doit avoir une connaissance et une expertise sur les dispositifs Cnaf, mais aussi sur les autres moyens d'intervention. Il poursuit un objectif de qualité du service rendu. Cela suppose un véritable travail relationnel et des informations techniques précises quand il y a des changements de réglementation. Il a alors un rôle de pédagogue. Un vrai partenariat a ainsi été construit en Ariège, inscrit dans une dynamique départementale institutionnelle. » ◉ \* Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population

## focus

### Que payent les familles ?

La prestation de service unique permet aux gestionnaires de structures d'accueil du jeune enfant de proposer un service pour les 0-4 ans à un tarif adapté aux ressources des familles. Dans le Gers, par exemple, le prix moyen d'une place par heure et par enfant s'élève à 7,64€ : 4,6€ sont pris en charge par la Caf (2,77€ au titre de la PSU et 1,83€ au titre du CEJ), 1,93€ par la collectivité et l'Etat. Au final, 1,77€ (soit 15%) reste à la charge de la famille. ◉



sant par la PS Médiation familiale ou la PS Enfance Jeunesse, plus récentes. Il faut aussi ajouter les aides à l'investissement en faveur de la création de places d'accueil. La branche Famille montre sa capacité à mettre en place des réponses adaptées à l'évolution de la société et aux attentes de la population.

### Un financement à l'acte ou à la fonction

Dès la mise en place de ces prestations de service, leur mode de calcul actuel était fixé. La PS peut être un financement à l'acte, comme pour les crèches ou les accueils de loisirs, ou à la fonction - c'est le cas des centres sociaux, des FJT... Le niveau de financement, de 20% à l'origine, s'est pour sa part diversifié, en fonction des types d'équipements ou de services. Pour certaines PS, il est de 30%. Pour la PSU, il atteint 66% du prix de revient, déduction faite des participations familiales.

### CEJ : l'offre se développe

Parmi toutes les prestations de service, la PS Enfance-Jeunesse a une place particulière. Elle constitue le volet financier du Contrat enfance jeunesse (CEJ) et contrairement aux autres, elle n'est pas versée aux ges-

tionnaires d'équipements et de services, mais aux organismes qui les soutiennent. En signant un CEJ, les collectivités locales bénéficient d'un financement pluriannuel garanti mais doivent en contrepartie développer l'offre d'accueil pour les 0-18 ans. Prenant en charge 55% des dépenses qui restent à la charge des financeurs, la PS Enfance-Jeunesse illustre bien le rôle de la Caf, pilier des politiques sociales dans les territoires. Des politiques fondées sur une évaluation fine des besoins : là aussi la Caf est présente, par l'expertise des conseillers techniques, la fourniture des données sociales, la contribution au diagnostic partagé...

### De l'importance du contrôle

Au-delà de l'importance financière de ses aides, c'est donc un accompagnement global qu'apporte la Caf. Le contrôle en fait partie intégrante, pour s'assurer d'un usage efficace des fonds publics. Inscrit dans les conventions de prestations de service - la Caf n'en verse le solde que sur la foi de documents budgétaires et comptables et de déclarations trimestrielles, ce principe guide également la mission des contrôleurs. Ces derniers, lors de leurs déplacements sur le terrain, épluchent comptes de résultats, budgets prévisionnels et conseillent élus et techniciens, afin de les aider à assurer un service optimal aux familles.

Les aides financières collectives de la Caf ont prouvé leur pertinence depuis leur création : la Caf dispose

## pratique

### Les prestations de service

#### Petite enfance et jeunesse

- Prestation de service unique (EAJE)
- Accueil temporaire des enfants de 4 à 6 ans
- Jardins d'éveil
- Relais assistants maternels
- Contrat enfance jeunesse
- Accueil de loisirs
- Vacances

#### Parentalité

- Lieu d'accueil enfants-parents
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité
- Médiation familiale
- Aide à domicile
- Fonction socio-éducative (FJT)

#### Animation de la vie sociale

- Centres sociaux : Animation globale et coordination / Animation collective des familles
- Animation locale ◉

d'outils déterminants et évolutifs pour que les familles bénéficient de services pérennes et adaptés à leurs besoins. A l'avenir, des critères d'éco-construction pour les subventions à l'investissement pourraient faire des aides de la Caf un levier en faveur du développement durable. Source d'emplois, de services à la population et de lien social, le soutien de la Caf participe à l'aménagement du territoire. ◉

## témoignage

### Anne Blanc, maire et présidente de la communauté de communes de Naucelle



« La Caf est un partenaire privilégié et ses prestations de service représentent un soutien non négligeable à notre volonté d'apporter des services et des équipements dans nos territoires ruraux. Il faut cependant noter que sur le plan financier, les modes de calcul sont trop complexes. Il faudrait prendre en compte les spécificités des territoires ruraux (coûts de déplacement, difficultés dans l'encadrement). J'évoque régulièrement ces problèmes avec les responsables de la Caf qui sont à l'écoute. Nous avons aussi lancé une enquête sur la petite enfance, et les services de la Caf ont contribué à la mener à bien. » ◉




# Une équipe au service du développement social local

**En complément des aides financières collectives qu'elle verse, la Caf mène plusieurs interventions sur le terrain auprès de ses partenaires. Gros plan sur le service d'interventions en développement territorial de l'action sociale (Sidtas).**



**A** la Caf 47, les conseillers techniques en action sociale sont répartis, selon leur expertise, sur différentes thématiques : enfance et jeunesse, animation de la vie sociale, aide au domicile des familles, accompagnement scolaire, parentalité. Les interventions sont menées en étroite collaboration avec différents partenaires soit à l'échelle départementale, soit par secteur géographique. C'est le cas pour l'enfance et la jeunesse réparties sur les 3 bassins de vie dominants (Agen, Marmande, Villeneuve). Parce que le financement d'un nouveau projet est conditionné à la réalisation d'une étude de besoins, les conseillers participent aux diagnostics et donnent un avis sur l'implan-

tation des futurs équipements (priorité aux zones les moins bien couvertes). Interlocuteurs privilégiés des porteurs de projet, ils accompagnent et conseillent sur les dispositifs et aides financières (investissement et fonctionnement). Ils assurent le suivi et le soutien des structures financées par la Caf, en s'appuyant sur les données recensées auprès des gestionnaires via les rapports d'activité, visites sur place, actions collectives (animation des réseaux, partenariat Dla), réunions de comité de pilotage... Autant d'interventions qui contribuent concrètement au développement social local. 

## focus

### Exemples de projets en cours ou réalisés :

- création d'un troisième Foyer de jeunes travailleurs à Villeneuve-sur-Lot ;
- création de neuf nouvelles micro-crèches et trois nouvelles crèches ;
- ouverture d'une crèche sur le site de l'hôpital d'Agen.

## A votre écoute

### Responsable du Sidtas :

Myriam Anzelin - 05 53 77 17 81 - sidtas.cafagen@caf.cnafmail.fr

### Conseillères techniques enfance jeunesse :

Alexia Cholet (Villeneuvois) : 05 53 77 17 86

Coralie Comère (Agenais) : 05 53 77 18 06

Florence Pacaud (Marmandais) - 05 53 77 18 06

### Conseillères techniques animation de la vie sociale, accompagnement à la scolarité, aide à domicile :

Claudie Maurice - 05 53 77 18 05

Stéphanie Hazouard - 05 53 77 18 05

Marie-Claude Ginestet - 05 53 77 17 41

### Animateur et coordinateur départemental du réseau parentalité :

Jean-François Fillon-Camgrand - 05 53 77 18 25 -

reaap47@cafagen.cnafmail.fr

## en bref

### En mai : penser à déclarer même si l'on n'a rien gagné

Même si les allocataires n'ont pas de revenus à déclarer, ils doivent retourner leur déclaration fiscale aux impôts. En effet, cette déclaration permet à la Caf de calculer automatiquement leurs droits aux prestations. Ainsi, leurs démarches sont simplifiées : ils n'ont plus à faire de déclaration de ressources à la Caf. C'est simple et rapide sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

### L'appel à projets du réseau parentalité en ligne

Les saisies des demandes peuvent désormais s'effectuer directement sur le site [www.reseau-parentalite47.fr](http://www.reseau-parentalite47.fr).

La procédure en ligne prévoit : une adhésion à la charte, une demande de labellisation de la structure, une demande de labellisation de l'action et une demande optionnelle de financement.

Ces actions seront consultables par le grand public par secteur et/ou par thématique.

**Contact :** J-F Fillon-Camgrand  
Animateur et coordinateur départemental -  
reaap47@cafagen.cnafmail.fr

### Recensement auprès des EAJE

A la demande de la Cnaf, la Caf réalise actuellement un état des lieux auprès des structures d'accueil du département qui bénéficient du versement de la prestation de service unique (Psu). L'objectif est de recenser les pratiques en terme de tarification, contrat avec les familles, fourniture des repas et des couches. Les gestionnaires sont invités à compléter le questionnaire mis en ligne début mai. Ils seront également contactés par les conseillères techniques de la Caf.